

Le Contrat de Rivières du Sud-Ouest Mont Ventoux

Bilan et perspectives pour demain - juillet 2015

Le mot du Président de l'EPAGE du Sud-Ouest Mont Ventoux



Chères concitoyennes et chers concitoyens,

Souvenez-vous ... le 22 septembre 1992, nos rivières débordaient, emportant tout sur leur passage.

Nos anciens se sont unis pour faire face : réparer les digues, reconstruire les ponts, nettoyer le lit des rivières, prévenir de futures inondations... Dans un remarquable élan de solidarité, en moins de 10 ans, quasiment toutes les communes du Sud-Ouest Mont Ventoux avaient rejoint le syndicat de rivières, devenu aujourd'hui Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE), pour œuvrer à l'échelle du bassin versant : depuis les sources de nos rivières jusqu'à leur confluence avec les Sorgues !

Ces dernières années, grâce à un contrat de rivières, nous avons pu aller encore plus loin et mener une politique élargie, associant objectifs de sécurité des personnes et des biens face aux risques d'inondation et objectifs de qualité de l'eau et de nos milieux aquatiques.

Nous vous invitons à découvrir les principales actions que nous avons engagées et réalisées.

Près de 50 millions d'euros ont pu être investis en 5 ans. Nous avons bien progressé dans la qualité de l'eau, dans l'entretien des rivières, dans la conservation du patrimoine naturel, dans la sensibilisation des nouvelles générations. Il nous reste du chemin à parcourir, notamment pour gérer les risques d'inondation. Nous souhaitons le faire avec vous !

Avec mes très sincères et dévouées salutations,

Alain GUILLAUME

Quelques rappels :

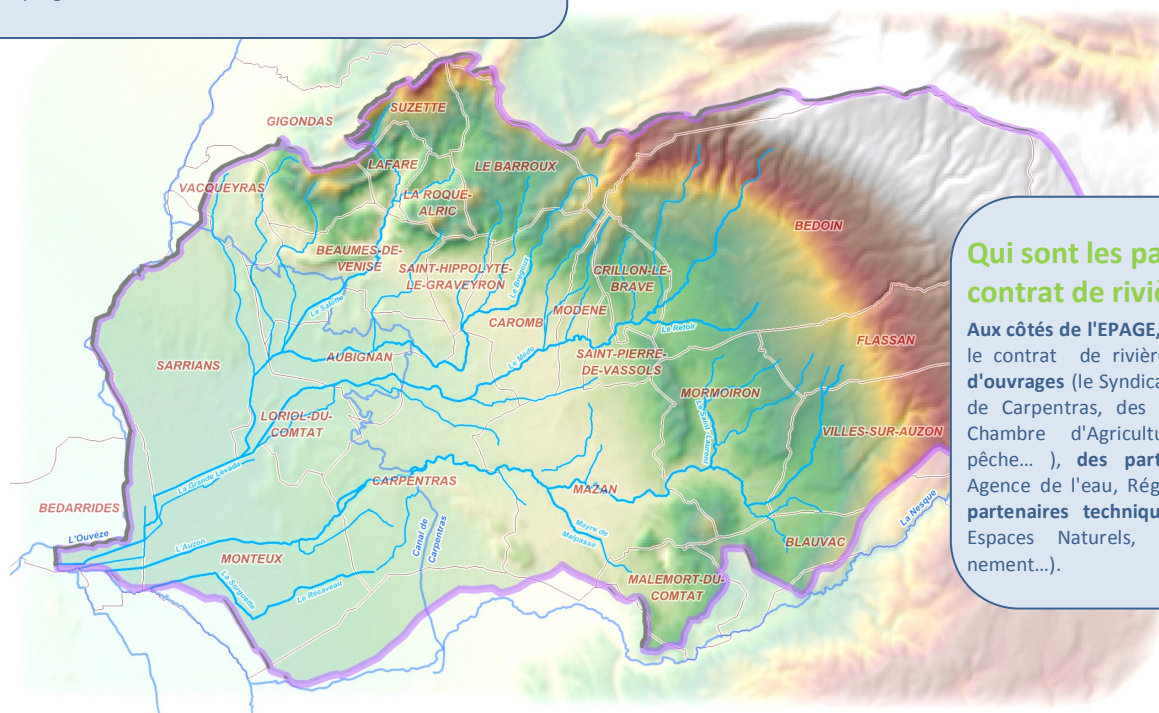
Qu'est-ce qu'un contrat de rivières ?

Un accord signé entre l'ensemble des partenaires d'un bassin versant pour gérer de manière globale et concertée l'eau et les milieux aquatiques d'un territoire. Il permet la mise en œuvre d'un programme d'actions et de bénéficier de financements.

Notre bassin versant

Qui sont les partenaires du contrat de rivières ?

Aux côtés de l'EPAGE, animateur du programme, le contrat de rivières a associé **des maîtres d'ouvrages** (le Syndicat Rhône-Ventoux, le Canal de Carpentras, des communes du bassin, la Chambre d'Agriculture, la Fédération de pêche...), **des partenaires financiers** (Etat, Agence de l'eau, Région, Département) et **des partenaires techniques** (le Conservatoire des Espaces Naturels, France Nature Environnement...).



Aubignan - Beaulieu-de-Venise - Bédarrides - Bédoin - Blauvac - Caromb - Carpentras - Crillon-le-Brave - Flassan
Gigondas - Lafare - La-Roque-Alric - Le Barroux - Loriol-du-Comtat - Malemort-du-Comtat - Mazan - Modène - Monteux
Mormoiron - Saint-Hippolyte-Le-Graveyron - Saint-Pierre-de-Vassols - Sarrians - Suzette - Vacqueyras - Villes-sur-Auzon

Lutter contre la pollution et préserver nos ressources en eau

Le contrat de rivières a permis une amélioration significative de la qualité des eaux, grâce à plusieurs opérations sur les eaux usées. Parmi celles-ci :

- ◆ La création de nouvelles stations d'épuration, à Carpentras, Monteux, La Roque-Alric et Suzette,
- ◆ Le raccordement du quartier de Serres à la nouvelle station d'épuration de Carpentras,
- ◆ Des travaux sur les réseaux d'eaux usées de Carpentras, Monteux, Bédoin, Lorient-du-Comtat, Aubignan,
- ◆ Le diagnostic des installations individuelles d'assainissement.

Nos chantiers de demain

- ✎ Poursuivre l'amélioration de l'assainissement collectif, avec de nouveaux travaux sur les stations d'épuration (Sarrians, Modène) et sur les réseaux,
- ✎ Prendre en charge collectivement le problème de la pollution par les nitrates et les pesticides, agricoles et non agricoles, qui menacent la nappe du miocène, une ressource stratégique pour notre alimentation en eau potable dans les années à venir,
- ✎ Mieux gérer, collectivement aussi, nos ressources en eau car l'équilibre entre leur disponibilité et nos besoins est précaire !

Zoom sur

La nouvelle station d'épuration de Carpentras

Opérationnelle depuis juillet 2010, elle permet de traiter une charge de 80 700 Equivalent Habitants (contre 40 700 pour l'ancienne) et de répondre aux exigences réglementaires en matière de traitement des flux polluants. Les eaux usées subissent des prétraitements pour enlever les macro-polluants, puis les polluants organiques restants subissent un traitement biologique et une filtration membranaire, permettant d'obtenir une eau traitée de très bonne qualité.

Les boues issues du traitement des eaux usées sont valorisées en compostage. Pour minimiser les nuisances au voisinage, le projet a inclus un traitement des odeurs (couverture des bassins d'aération et désodorisation des prétraitements et traitements).

Maître d'ouvrage : Commune de Carpentras

Coût : 22,4 millions € HT. Financement : 20% Agence de l'eau - 3% Région - 77% commune de Carpentras



Restaurer, entretenir et valoriser nos rivières et nos milieux aquatiques

Le réseau hydrographique du Sud-Ouest Mont Ventoux : un cas unique !

Unique, car il présente la grande particularité d'être mi-naturel, mi-artificiel. Sur les reliefs, les cours d'eau sont naturels, mais dans la plaine, leur aménagement dès le XIIe siècle par les moines a conduit à des rivières endiguées et perchées. Les endiguements ont permis d'assainir la plaine pour la cultiver, tandis que l'édification des rivières au dessus des terrains riverains a permis l'irrigation par voie gravitaire. **Cette particularité constitue un véritable patrimoine, mais elle rend le territoire particulièrement vulnérable vis-à-vis du risque inondation.** Les aménagements réalisés s'accompagnaient autrefois d'une gestion particulière des eaux. Ce mode de gestion ne peut pas toujours être restauré du fait de l'urbanisation. En conséquence, les rivières sont rapidement saturées, provoquant des ruptures de digues. Le caractère perché des rivières rend ces ruptures d'autant plus préjudiciables : lorsque cela se produit, les eaux se déversent dans la plaine, sans possibilité de retour à la rivière !



Une rivière « naturelle »
La Salette entre Beaumes-de-Venise et Lafare



Une rivière « endiguée et perchée »
L'Auzon à Monteux

La gestion de la végétation des cours d'eau du bassin versant tient compte de ces caractéristiques

Sur les rivières de la plaine, les digues, qui constituent aussi les berges des cours d'eau, sont entretenues rigoureusement chaque année : l'intégralité des berges est débroussaillée afin de maintenir une bonne capacité d'écoulement. En revanche, sur les reliefs, dans les secteurs restés naturels, l'entretien est plus sélectif, afin de conserver la végétation propice à la biodiversité et de ralentir les écoulements pour préserver les zones urbanisées.

Zoom sur

Le programme pluriannuel de restauration et d'entretien des cours d'eau de l'EPAGE

Sur les 250 km de rivières sous sa compétence, l'EPAGE en entretient une centaine chaque année. Ces travaux, qui portent essentiellement sur la végétation du lit et des berges des rivières, permettent tout à la fois d'améliorer la qualité de nos milieux aquatiques et de réduire le risque d'inondation.

Maître d'ouvrage : EPAGE Sud-Ouest Mont Ventoux

Coût : 400 000 € HT/an. Financement : 30% Agence de l'eau - 30% Région - 20% Département - 20% EPAGE



Un ambitieux programme de conservation des zones humides

Des investissements ont également été réalisés sur les zones humides du territoire, afin de préserver et mettre en valeur les richesses naturelles du bassin versant, et pour certaines à des fins de conservation des zones naturelles d'expansion des crues. Les prairies des Confinés à Monteux, Belle-Île à Aubignan, ou encore le lac du Paty à Caromb, ont fait l'objet de travaux d'aménagement et d'une labellisation « Espace Naturel Sensible ».

Zoom sur

L'aménagement des Confinés à Monteux

En 1998, la commune de Monteux a fait l'acquisition d'un ancien site industriel de près de 40 ha : Les Confinés ou ancien site Ruggieri. Avant l'installation de l'entreprise, le site accueillait une activité pastorale traditionnelle qui consistait à irriguer les prairies par "baignage" pour augmenter la production fourragère. Cette pratique avait permis l'expression d'un patrimoine naturel remarquable, reconnu au plan européen. La disparition de l'activité agricole a mis en péril ce riche patrimoine.

A l'automne 2013, la commune de Monteux a remis le site en état (suppression des vestiges industriels), restauré les conditions d'une exploitation agricole selon les pratiques traditionnelles (restauration d'une prise d'eau, de fossés d'irrigation...) et équipé le site pour l'accueil du public.

Maître d'ouvrage : Commune de Monteux

Coût : 325 000 € HT (hors acquisitions foncières). Financement : 25% Agence de l'eau - 29% Région - 25% Département - 21% commune de Monteux



Nos chantiers de demain



Continuer à entretenir tous les cours d'eau du territoire, en y ajoutant les mayres qui ne sont plus suffisamment entretenues,



Poursuivre la restauration des zones humides et leur valorisation à des fins pédagogiques et d'accueil du public.

Prévenir les risques d'inondation

Zoom sur

L'urbanisation de la plaine comtadine rend difficile la gestion des crues. Celle-ci passe désormais par des actions complémentaires, depuis la connaissance et la prévision des crues jusqu'à la gestion de la crise. En effet, de seules actions de travaux de protection ne peuvent pas suffire à supprimer totalement le risque pour l'ensemble de la population. **L'enjeu du futur est donc d'apprendre à vivre avec les inondations.**

Parmi les actions réalisées et/ou engagées :

- ◆ Deux ouvrages destinés à mieux protéger la ville de Sarrians : les bassins de la Blouvarde et de Sainte-Croix,
- ◆ Une partie des acquisitions foncières nécessaires à d'autres projets d'ouvrages de protection, ainsi Belle-Île à Aubignan,
- ◆ Une étude complète sur l'hydrologie de tous les cours d'eau du territoire, qui permettra d'améliorer les actions à mener à l'avenir pour protéger les populations.

Nos chantiers de demain

- ➔ Préserver les zones d'expansion de crue et les optimiser,
- ➔ Mettre en œuvre un réseau de suivi des débits et d'alerte en cas de crue,
- ➔ Et surtout, engager un vaste programme de diagnostic, de restauration et d'entretien des digues. Une centaine de km de digues protègent des personnes et des biens sur le territoire. Ces digues, souvent dans un état préoccupant, doivent être sécurisées. Mais elles appartiennent à une multitude de propriétaires privés, ce qui contraint la mise en œuvre d'un véritable programme de travaux. Propriétaires privés et collectivités doivent donc s'entendre, afin qu'une sécurisation des digues, enjeu majeur sur le bassin versant, puisse être mise en œuvre.

Le bassin écrêteur de crue de la Blouvarde à Sarrians et Vacqueyras

L'aménagement permet d'écarter 40 à 50% de la crue de période de retour 50 ans de la mayre de Payan. Il s'appuie sur un ouvrage existant : la branche Sainte-Marie du canal de Carpentras.

Maître d'ouvrage : EPAGE Sud-Ouest Mont Ventoux

Coût : 730 000 € HT. Financement : 38% Etat - 21% Région - 20% Département - 21% EPAGE



Sensibiliser tous les habitants aux risques d'inondation et aux enjeux de protection des milieux aquatiques



Les 5 années du contrat de rivières ont permis de largement sensibiliser le public scolaire. 43 classes représentant près d'un millier d'élèves ont pu bénéficier d'un programme d'animation.

Notre ambition est maintenant d'en faire également profiter les adultes.

Faites nous part de vos avis et suggestions !

Notre équipe est à votre disposition pour répondre à toutes vos questions. N'hésitez pas à nous contacter :



Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Sud-Ouest Mont Ventoux
194, Boulevard Albin Durand - 84260 Sarrians
Tel : 04 90 62 76 22 - Fax : 04 90 62 76 29
epagesomv@epagesomv.com
www.epagesomv.com

